

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
2015-02bis	SAGE ENVIRONNEMENT	Avenant au marché étude d'impact Péninguette (agrandissement du périmètre)	850,00€ <i>Marché initial = 18 200€</i>	1 020,00€	02 05 2016
2015-06ter	Christine GUERIF	Avenant au marché initial d'étude Péninguette Réalisation esquisse aménagement chiffrée complémentaire	700,00€ <i>Marché initial = 21 200€ HT</i>	840,00€	02 05 2016
2016-02	ALUBOIS PVC 86 SARL	Remplacement menuiseries Maternelle Desnos	91 443,34€ (Base + 4 options)	109 732,01€	23 05 2016
2016-03	SIAM CONSEILS	Etude programmation urbaine aménagement centre-ville	57 050,00€	68 460,00€	23 05 2016
2016-04	MIGEON SARL (79)	Réfection installations chauffage CSC Comberie	63 605,88€ (Base + option 1)	76 327,06€	13 06 2016

### Autres décisions

- Arrêté n° CPTA 1/2016 du 31 mars relatif à la location du logement communal situé 13 rue Louis Jouvét à Mme BOURGEOIS (pour une durée de 6 ans) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016
- Arrêté n° CPTA 2/2016 du 18 avril 2016 relatif à la location au GAEC de l'Erable de la parcelle BB 74 (1 990 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Temps Perdu », pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

### ➤ ADMINISTRATION GENERALE

- 1°) Le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Monsieur Robert CARTIER en remplacement de Catherine VITALIS, démissionnaire.

2°) Le conseil municipal adopte la composition des commissions communales comme suit :

<b>COMMISSION MUNICIPALE</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>CHAUVIN Jacky</b> POHU Valérie JUN Daniel LHERAHOUX Michel GARABEDIAN Nicole GAUD Dominique LEONARD Sébastien RIVIERE Fabien GIRAUD Philippe MANOIR Laurence <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	BILLY Luc         <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
<b>VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE</b>	<b>CHAUVIN Jacky</b> NOSSENT Agnès FERTE Gilles PARRA Isabelle <i>CARTIER Robert</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	GIRAUD Philippe         <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>GARABEDIAN Nicole</b> BIANCIOOTTO Janine RANC Géraldine GENDRONNEAU Elisabeth MANOIR Laurence NOSSENT Agnès BIDAULT Corinne <i>GILLE Mireille</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>	LEONARD Sébastien         <i>CARTIER Robert</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>
<b>FINANCES ET ECONOMIE</b>	<b>GIRAUD Philippe</b> BIANCIOOTTO Janine CHAUVIN Jacky BILLY Luc FERTE Gilles PAGER Philippe MONTAÑOLA Anne <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	ROYER Angélique RIVIERE Fabien         <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
<b>BATIMENTS</b>	<b>GIRAUD Philippe</b> RIVIERE Fabien NOSSENT Agnès GAUD Dominique POHU Valérie ROYER Angélique <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	PARRA Isabelle BOUTIN Marc         <i>GILLE Mireille</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>

<b>ENFANCE - SCOLAIRE</b>	<b>ROYER Angélique</b> RANC Géraldine BIDAULT Corinne BOUTIN Marc <i>CARTIER Robert</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>	MANOIR Laurence LEONARD Sébastien  <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>
<b>JEUNESSE</b>	<b>MANOIR Laurence</b> CHAUVIN Jacky GARABEDIAN Nicole PARRA Isabelle BIDAULT Corinne PAGER Philippe POPINEAU Marie-Rose <i>CARTIER Robert</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>	LEONARD Sébastien       <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>
<b>VOIRIE ET URBANISME</b>	<b>JUIN Daniel</b> POHU Valérie GAUD Dominique NOSSENT Agnès CHAUVIN Jacky BILLY Luc MONTAÑOLA Anne <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	RIVIERE Fabien FERTE Gilles       <i>CARTIER Robert</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>MANOIR Laurence</b> BIANCIOOTTO Janine FERTE Gilles PARRA Isabelle <i>GILLE Mireille</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>	GENDRONNEAU Elisabeth       <i>CARTIER Robert</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>MONTAÑOLA Anne</b> GAUD Dominique GENDRONNEAU Elizabeth LEONARD Sébastien BOUTIN Marc <i>CARTIER Robert</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	GARABEDIAN Nicole       <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>
<b>CULTURE</b>	<b>LHERAHOUX Michel</b> MANOIR Laurence ROYER Angélique RIVIERE Fabien POHU Valérie GENDRONNEAU Elisabeth <i>CARTIER Robert</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>	BILLY Luc PARRA Isabelle       <i>GILLE Mireille</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</b>	<b>FERTE Gilles</b> CHAUVIN Jacky GAUD Dominique MANOIR Laurence PARRA Isabelle <i>AUZANNEAU Patrice</i> <i>MAZIERE Jean-Marc</i>	ROYER Angélique       <i>CARTIER Robert</i> <i>BOUSNINA Fatiha</i>

3°) Le Conseil Municipal désigne comme membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Nicole GARABEDIAN
- Madame Agnès NOSSENT
- Madame Laurence MANOIR
- Madame Janine BIANCIOTTO
- Madame Elisabeth GENDRONNEAU
- Madame Corine BIDAULT
- Madame Mireille GILLE

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

4°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs de restauration année scolaire 2016-2017 comme suit :

➤ Repas pris dans les groupes scolaires par les élèves (+ 2%) :

Rang tarif	Prix repas normaux 2016/2017	Allergies* 2016/2017
Tarif 1 - jusqu'à 374 €	0,81 €	0,40 €
Tarif 2 - de 374,01 à 469 €	1,12 €	0,56 €
Tarif 3 - de 469,01 à 659 €	1,94 €	0,97 €
Tarif 4 - de 659,01 à 815 €	2,35 €	1,17 €
Tarif 5 - de 815,01 à 1100 €	3,28 €	1,64 €
Tarif 6 - de 1100,01 à 1350 €	4,33 €	2,16 €
Tarif 7 - de 1350,01 à 1700 €	4,79 €	2,40 €
Tarif 8 - Au-dessus de 1700 € et hors territoire communautaire	5,00 €	2,50 €

(\*) Repas apporté pour cause d'allergie lourde.

➤ Repas pris à la cuisine centrale (+ 2%) :

	Tarifs 2016/20167
Agents communaux indice brut > à 544	5,11 €
Agents communaux indice brut < ou = à 544	3,84 €
Invités ou élus et enseignants	7,16 €
Employés associations (Centre de la Comberie, crèche la Ribambelle)	3,84 €
Saisonnier, contrat aidé, stagiaire, bénévole	4,02 €

➤ Repas livré sur site (+ 2%) :

	<b>Tarifs 2016/2017</b>
Enseignant indice brut > à 544	5,11 €
Enseignant indice brut < ou = à 544 *	3,89 € *
Crèche la Ribambelle (employés et enfants) et salariés du CSC la Comberie	<b>3,84 € **</b>
Saisonnier, contrat aidé, stagiaire, bénévole	4,02 €

\* Calcul des tarifs enseignants 5,11€ - 1,22€ (aide rectorat) = 3,89€ pour les indices inférieurs ou égaux à 544.

\*\* *Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour les repas enfant.*

5°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs de des accueils périscolaires année scolaire 2016-2017 comme suit :

➤ Tarifs de l'accueil périscolaire :

RANG TARIF	Prix forfait matin 1 <sup>er</sup> enfant	Prix 2 <sup>ème</sup> enfant et +	Prix forfait mercredi midi 1 <sup>er</sup> enfant	Prix 2 <sup>ème</sup> enfant	Prix forfait soir 1 <sup>er</sup> enfant	Prix 2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarifs allergies*
T1 : Jusqu'à 374 €	0,36 €	0,33 €	0,36 €	0,33 €	0,16 €	0,15 €	0,09 €
T2 : De 374,01 à 469 €	0,71 €	0,64 €	0,71 €	0,64 €	0,26 €	0,24 €	0,14 €
T3 : De 469,01 à 659 €	1,02 €	0,92 €	1,02 €	0,92 €	0,56 €	0,51 €	0,29 €
T4 : De 659,01 à 815 €	1,27 €	1,15 €	1,27 €	1,15 €	0,92 €	0,83 €	0,46 €
T5 : De 815,01 à 1 100 €	1,32 €	1,19 €	1,32 €	1,19 €	1,27 €	1,15 €	0,64 €
T6 : De 1 100,01 à 1 350 €	1,48 €	1,34 €	1,48 €	1,34 €	1,89 €	1,70 €	0,95 €
T7 : De 1 350,01 à 1 700 €	1,78 €	1,61 €	1,78 €	1,61 €	2,45 €	2,20 €	1,22 €
T8 : Au-dessus de 1 700 € et hors territoire communautaire	2,19 €	1,98 €	2,19 €	1,98 €	3,16 €	2,85 €	1,58 €

(\*) Goûter apporté pour cause d'allergie lourde

6°) Le conseil municipal décide d'établir la participation communale 2016 aux écoles privées de Migné-Auxances à **523.07€** par élève, ce qui correspond au coût moyen d'un élève fréquentant les écoles publiques primaires de Migné-Auxances.

7°) Conformément aux données comptables issues du compte administratif 2015, le Conseil Municipal fixe le coût moyen par élève (primaire et maternelle) à **982,01€** au titre de l'année scolaire 2015-2016.

8°) Le Conseil Municipal a pris acte du projet de fermeture du 3<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle de la République.

9°) Le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat avec le centre socioculturel de la Comberie pour l'organisation de spectacles pour les enfants pendant le temps scolaire et de verser une subvention de 2,50€ par enfant par spectacle. Le montant prévisionnel de dépenses s'élève à 1 825€.

10°) Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 100€ au centre socioculturel de la Comberie dans le cadre des actions de soutien à la fonction parentale.

➤ CULTURE

11°) Le Conseil Municipal adopte les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :

	Nouvelles tranches	Tarif unitaire - de 21 ans	Tarif unitaire + de 21 ans	Pratique collective	Pratique collective supplémentaire
QF1 (Tarif C)	jusqu'à 374				
	Elève 1	96,00 €	101,00 €	40,50 €	20,50 €
	Elève 2	86,00 €	96,00 €	36,50 €	19,50 €
	Elève 3	76,00 €	91,00 €	32,50 €	18,50 €
QF2 (Tarif C)	de 374,01 à 469				
	Elève 1	103,00 €	108,00 €	41,50 €	20,50 €
	Elève 2	93,00 €	103,00 €	37,50 €	19,50 €
	Elève 3	83,00 €	93,00 €	33,50 €	18,50 €
QF3 (Tarif B)	de 469,01 à 659				
	Elève 1	110,00 €	115,00 €	44,50 €	21,50 €
	Elève 2	107,00 €	110,00 €	40,50 €	20,50 €
	Elève 3	96,00 €	105,00 €	36,50 €	19,50 €
QF4 (Tarif B)	de 659,01 à 815				
	Elève 1	118,00 €	123,00 €	47,50 €	21,50 €
	Elève 2	108,00 €	118,00 €	45,50 €	20,50 €
	Elève 3	98,00 €	113,00 €	41,50 €	19,50 €
QF5 (Tarif A)	de 815,01 à 1100				
	Elève 1	127,00 €	132,00 €	51,50 €	22,50 €
	Elève 2	117,00 €	127,00 €	49,50 €	21,50 €
	Elève 3	107,00 €	122,00 €	45,50 €	20,50 €
QF6 (Tarif A)	de 1100,01 à 1350				
	Elève 1	138,00 €	143,00 €	58,00 €	22,00 €
	Elève 2	128,00 €	138,00 €	54,00 €	21,00 €
	Elève 3	118,00 €	133,00 €	49,50 €	20,00 €
QF7 (Tarif A)	de 1350,01 à 1700				
	Elève 1	150,50 €	155,50 €	64,00 €	22,50 €
	Elève 2	140,50 €	150,50 €	60,00 €	21,50 €
	Elève 3	130,50 €	145,50 €	56,00 €	20,50 €

QF8 (Tarif A)	Au-dessus de 1700				
	Elève 1	164,00 €	169,00 €	71,00 €	22,50 €
	Elève 2	153,50 €	164,00 €	67,00 €	21,50 €
	Elève 3	143,50 €	153,50 €	63,00 €	20,50 €
Hors Commune	Hors Commune				
	Elève 1	194,00 €	199,00 €	81,00 €	29,50 €
	Elève 2	194,00 €	199,00 €	81,00 €	29,50 €
	Elève 3	194,00 €	199,00 €	81,00 €	29,50 €

**Stages :**

Tarifs	S1	S2	S3	S4	S5
Elèves habitant la commune	12,50€	18,50€	29,50€	36,0€	47,50€
Elèves hors commune	16,50€	24,50€	39,50€	49,50€	65

**Location d'instruments appartenant à l'école de musique** (dans la limite des instruments disponibles) : **43,50€** par trimestre.

12°) Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 800€ au Comité de Jumelage au titre de l'année 2016.

➤ **JEUNESSE**

13°) Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2 350€ au centre socioculturel de la Comberie pour des actions de prévention dans les quartiers (Action « Bouger dans son quartier »).

➤ **SPORTS ET LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE**

14°) Le Conseil Municipal donne son accord pour les mises à disposition d'agents communaux au profit d'associations communales pour l'année scolaire 2016-2017 de la manière suivante :

1°) **Animateurs sportifs :**

Associations	Demandes 2016/2017
Gymnastique volontaire	77 heures 30
ALMA Escalade	87 heures 30
USMA Handball	58 heures 40
USMA Football	122 heures 40
USMA Athlétisme	156 heures 15
OMSFEL	260 heures
CSC La Comberie	50 heures
Résidents des Fougères	56 heures 50

2°) **Agents techniques :**

Associations	2015/2016	2016/2017
CSC La Comberie	35,5 h par semaine pour 3 agents	35,5 h par semaine pour 3 agents

- 15°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition d'une salle au profit d'associations à l'école Robert Desnos de la manière suivante :

Associations	Jours et horaires demandés	Locaux demandés
Checker's Migné Country Club	Mardis: 18h15 à 22h30 Mercredis : 19h30 à 22h30 Jeudis : 18h15 à 22h30	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, petites vacances scolaires incluses du 25 août 2016 au 6 juillet 2017
Chœur de l'Auxance	Lundis : 20h15 à 22h30 et quelques samedis dans l'année	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, hors vacances scolaires
	Jeudis de 13h à 17h30 et certains vendredis de 13h à 16h et/ou samedis de 15h30 à 17h	Salle de l'école de musique avec piano

- 16°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la salle du Docteur Saumon au profit des associations occupantes.

- 17°) Le Conseil Municipal donne son accord pour établir une convention de mise à disposition de la salle de sports de raquettes au profit des associations occupantes et autorise Madame le Maire à la signer.

- 18°) Le Conseil Municipal donne son accord pour établir une convention d'exploitation des moyens publicitaires dans la halle de sports de raquettes avec l'USMA Tennis.

- 19°) Le Conseil Municipal accorde une subvention de 1 080€ à l'OMSFEL pour la mise à disposition de personnel dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT).

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

- 20°) Dans le cadre des travaux de pose de réseaux d'eaux pluviales rue de la Croix de Limbre, le Conseil Municipal donne son accord pour verser la participation financière de la commune évaluée à 40 000€ hors taxes.

- 21°) Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré AN 219 situé à Limbre, appartenant aux consorts ROUSSEL, pour l'euro symbolique dans le cadre d'une mise à l'alignement.

- 22°) Afin d'assurer la continuité piétonne le long de l'Auxance, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré AB 309 situé à la Garenne, appartenant à Monsieur Jean-Noël PROUST pour un montant de 880,50€.

➤ FINANCES

- 23°) Le Conseil Municipal approuve le recours à la centrale d'achat public UGAP (Union des groupements d'achats publics) pour les besoins de la commune en gaz naturel et donne son accord pour renouveler l'adhésion à l'offre d'achat.



- 24°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la constitution et l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de produits alimentaires.
- 25°) Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 13 juin 2016 et les modifications des attributions de compensation.
- 26°) Le Conseil Municipal donne son accord pour établir une convention de prestations de services voirie et éclairage public entre Grand Poitiers et la commune de Migné-Auxances avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- 27°) Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 qui s'équilibre à - 247 000 € en section de fonctionnement et à + 13 000 € en section d'investissement et qui porte uniquement sur des virements de crédits internes dans le cadre du transfert à Grand Poitiers des compétences voirie et éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

➤ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA VIENNE

- 28°) Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur l'arrêté de Madame la Préfète de la Vienne portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne.

Fait à Migné-Auxances, le 4 juillet 2016

Le Maire,  
Florence JARDIN